



COMPTE RENDU

Nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Vous souhaitez recueillir notre avis sur la mise en place du pilotage unifié BCR-PCE. Pour tenter de nous convaincre, vous évoquez le renforcement de la liaison BDV-PCE, ce qui est assez comique quand on sait toute la difficulté pour trouver un bureau à l'agent de la BDV « transféré » début mars 2019 au PCE, faute d'entente entre ces deux services et sans en avoir parlé avec les représentants du personnel fraîchement élus. Nous constatons, encore une fois, votre conception du dialogue social, qui est de plus en plus proche du néant.*

Pour justifier ce rapprochement, vous parlez d'isolement de la BCR. Cela nous étonne, que vous ayez attendu plus de 30 ans, pour vous apercevoir que ce service était, selon vos propos, isolé.

Pour nous, votre proposition va augmenter la charge de travail du cadre en charge du PCE avec la gestion d'un nouvel agent ex BDV depuis le début du mois et la gestion à venir de 4 autres collègues suite à ce rapprochement, sans compter l'augmentation accrue des recours hiérarchiques ouverts en matière de contrôle sur pièces désormais (mesure issue de la loi ESSOC). En conséquence, nous vous demandons quelles sont vos mesures d'accompagnement de cette augmentation de charge de travail pour l'encadrant ?

En outre, cela va réduire les prérogatives de l'actuel cadre A en charge de la BCR, qui va devenir un simple exécutant.

Pour simplifier le tout, vous allez créer un nouvel échelon de validation des fiches BCR à savoir le chef du PCE.

Enfin, vous semblez annoncer que les droits de communication seront désormais réalisés par les services locaux et non plus par les experts de la BCR. Cela va représenter une hausse de la charge de travail pour l'ensemble de nos collègues et une perte de technicité pour les agents de la BCR.

Concernant la modification des horaires d'ouverture au public du CfIP de Montmorillon, vous sollicitez notre avis le 7 mars 2019 alors que cette mesure est entrée en vigueur le 13 février dernier. Cela montre encore votre mépris des organisations syndicales, du dialogue social et de cette instance.

Vous n'avez même pas pris la peine de consulter les agents de la trésorerie pourtant fortement impactés par votre décision. Heureusement les agents se parlent puisque vous ne voulez parler apparemment qu'à certains d'entre eux.

Nous condamnons cette attitude qui accroît les tensions entre les services dans un contexte de plus en plus contraint, la situation des emplois à Montmorillon étant très préoccupante.

Sur le fond même de la question, cette mesure ne permet pas une harmonisation des horaires d'ouverture, alors que vous le prôniez pour modifier les horaires de Riffault.

Plutôt que vous focaliser sur les horaires d'accueil, pouvez-vous nous dire à quelle date sera enfin installé le « serveur vocal interactif », attendu par les agents.

Au sujet des permanences, vous n'avez jamais caché votre défiance. En effet, vous avez expliqué, dans le passé et à de nombreuses reprises, les mettre en place afin de répondre aux demandes des élus mais que vous les fermerez au bout de quelques mois faute de fréquentation. Nous sommes donc surpris de voir que certaines d'entre elles viennent de fêter leur premier anniversaire sous votre « règne », et que la fréquentation y est toujours importante.

Au sujet des agences comptables, quel succès dans la Vienne. Seules 20 % des collectivités invitées par vos soins à se débarrasser au plus vite de leur comptable public, en étudient la possibilité. Les 80 % restantes, souhaitent garder l'existant. Pourtant nous imaginons bien toute l'énergie mise en œuvre pour convaincre vos interlocuteurs du bien-fondé de cette expérimentation. Cependant avez-vous anticipé l'avenir de la TPEH voire de la Trésorerie de POITIERS, si le CHU ou la Communauté urbaine de POITIERS venaient à partir en agence comptable ? Et les agents dans tout ça, détachés d'office, ont-ils été informés ? »

En réponse, le Directeur nous a expliqué être un fervent défenseur des permanences et qu'il n'a jamais été contre. Sans doute un nouveau malentendu !!!

*BCR = brigade de contrôle et de recherche / PCE = pôle de contrôle et d'expertise

Ordre du jour :

Point 1 - PV du CTL du 10 octobre 2018 : adopté à l'unanimité.

Point 2 - les ponts naturels 2019 :

Nous avons voté POUR la proposition des 2 ponts naturels possibles en 2019 à savoir le 31 mai et le 16 août (la CGC a voté pour, Solidaires s'est abstenu et la CGT n'a pas pris part au vote).

Point 3 - Pilotage unifié de la BCR et du PCE :

En introduction, le directeur a indiqué que les agents des deux structures n'avaient apporté aucune observation à ce dispositif, qui permettrait de rompre l'isolement des agents de la BCR et de réinvestir le terrain. La BCR a subi au 1^{er} janvier 2018 une suppression d'emploi et a vu son effectif presque entièrement renouvelé. La brigade sera allégée de certains droits de communication qui seront transférés aux services locaux. Nous avons rappelé l'augmentation importante de la charge de travail du chef du PCE et demandé quels moyens la direction allait mettre en œuvre pour y faire face. Sur la question d'une fusion à court terme, la direction nous répond que si cela constitue la « solution idéale », ce n'est pas possible faute notamment aux règles statutaires différentes entre les agents des deux services. Nous avons également déploré qu'un seul agent de la BCR expérimenté soit opérationnel pour les procédures d'enquête et de terrain, le tuilage avec le reste de l'équipe BCR/PCE passerait par lui. La direction a reconnu que c'est un sujet important, que les formations « BCR » ne sont pas opérantes, mais qu'il convenait d'aller chercher la fraude dans un nouvel environnement... Pour toutes ces raisons, nous nous sommes abstenus (la CGC s'est abstenue, Solidaires et CGT ont voté contre).

Point 4 - Modification à la baisse des horaires du site de Montmorillon :

Les horaires ont été réduits de 24h/semaine à 18h30 depuis le 13 février 2019, sans consultation préalable du CTL. La direction nous a expliqué que cette modification fait suite à la demande du responsable du SIP-SIE, M. PERRIN y voyant une mesure de soulagement pour les agents. Nous avons regretté l'absence de dialogue avec nos collègues de la trésorerie également impacté par cette mesure. La direction a reconnu sa maladresse et a indiqué vouloir mieux faire à l'avenir. Dont acte. Pour faire face aux difficultés du SIP-SIE, la direction va solliciter le SAR (service d'aide au réseau) notamment des autres SIP et que le recouvrement de l'impôt n'était pas une priorité. Le directeur a reconnu la difficulté de 2 postes, celui de Montmorillon et celui de Châtelleraut. Le recrutement d'un emploi de service civique a échoué, faute de candidats. Concernant le téléphone, également coupé lors des plages de fermeture, la direction a indiqué que l'autocom devra être remplacé et c'est celui de l'actuelle TPM qui devrait être installé (autocom qui vient lui-même d'être désinstallé de Châtelleraut...). Cette modification étant souhaitée par nos collègues du SIP-SIE pour faire face à leurs grandes difficultés actuelles, notamment en termes d'effectifs, mais pour laquelle nos collègues de la trésorerie sont opposés (report des appels et visites non aboutis sur les jours ouverts), nous nous sommes abstenus. (CGC et Solidaires contre, CGT n'a pas pris part au vote).

Nous avons appris que la direction venait d'acquérir un logiciel de traçage des appels entrants et sortants pour le site de Slovénie.

Point 5 – Les permanences :

Les documents ont été produits lors de la séance. Suite à nos questions, les précisions suivantes ont été apportées :

- s'agissant de l'Isle Jourdain, plus d'un an après sa fermeture, le dispositif de visio-accueil devrait être lancé dans les semaines à venir.

- pour Lussac les Châteaux, la direction estime que l'agent n'est pas isolé, car il est à proximité de l'un des agents techniques de la communauté de communes du Montmorillonais.

- sur Gencay, la direction a admis que la situation isolée de l'agent était préoccupante en terme de sécurité et a acté notre demande de désignation d'un référent HELIOS afin d'aider nos collègues du SIP de Civray qui pourraient être appelés à assurer la permanence en l'absence de l'agent actuel. En outre, cette permanence étant imposée au SIP de Civray, les agents doivent y répondre. Nous ferons remonter cette problématique à notre bureau national.

La direction en a profité pour nous parler de la maison de service public de Moncontour. Le directeur a offert les services de la DDFIP pour fournir des dépliants, former l'animatrice du site au portail impot.gouv et donner des éléments de langage utile pour la campagne IR.

Points divers :

Concernant le **TAGERFIP**, celui-ci a été modifié depuis le CTL de janvier. Les deux emplois IDIV transférés à la DG avec la fermeture de Gencay et Lussac, ont été retournés à la DDFIP. Ce qui porte à 603, le nombre d'emplois à la DDFIP 86 au 01/01/2019.

Concernant les **agences comptables**, la direction nous a indiqué avoir réagi dans l'urgence face à la volonté du « syndicat départemental eaux de Vienne » de déléguer les fonctions comptables à une agence comptable au 1^{er} janvier 2020. Du jour au lendemain, les agents de la TPM ont été priés de rapidement faire une demande de mutation afin de savoir leurs intentions quant à un éventuel détachement d'office vers cette agence comptable. Du grand n'importe quoi !!! Cependant, par courrier en date du 1^{er} mars 2019, la candidature « eaux de Vienne » est reportée à 2021. Nous avons pu mesurer la méconnaissance du directeur des discussions nationales au sujet des détachements d'office et également sur les futures règles de gestion concernant les agents détachés d'office dans ces agences. Par exemple, le directeur ne sait pas que l'agent détaché ne pourra pas revenir au sein de la DDFIP avant 3 ans de délégation dans le département, mais pas dans la commune où il exerçait précédemment. Il ignore également que l'agent détaché sera soumis aux mêmes règles de vie que leurs collègues de la collectivité : temps de travail, module horaire, nombre de jours de congé, etc qui sont souvent moins favorables.

Sur le choix des agents détachés d'office, M. PERRIN a également indiqué qu'en cas d'absence de volontaires, il sélectionnerait les nouveaux arrivants à la TPM. Encore un joli frein à la mobilité. S'il n'y a aucune demande d'affectation à la TPM au 1^{er} septembre prochain, il faudra se demander pourquoi !

Sur la **TPEH**, ses difficultés en termes d'effectifs, la mise en place du SFACT au CHU : ces sujets seront évoqués lors du prochain CTL.

Sur la **géographie revisitée** : nous avons demandé des informations sur les réorganisations de notre réseau. En réponse, la direction a expliqué travailler sur une augmentation des points de contact mais pas forcément toute l'année et avec toujours moins de moyens ! Dans le même temps, la direction souhaite continuer à concentrer les services. Concernant les élus, le directeur évoque 3 items = 1/ le conseil, 2/ l'accueil des usagers, 3/ la perte de la trésorerie. Pour lui, l'échelon doit être l'intercommunalité. Sa proposition de réorganisation pour notre département va remonter au ministre dans les prochains jours.

Sur les **objectifs 2019 du « contrôle fiscal externe »** : la direction a indiqué que malgré le départ d'un agent de la BDV, le nombre d'affaires par an est fixé par contrat, il ne sera pas revu à la baisse. Il faudra attendre le prochain contrat (2020) que ce chiffre soit revu à la baisse afin de tenir compte des effectifs.

Pour information, le 11 mars prochain, Mme RENAUD Laure, actuellement responsable de la BDV (Brigade Départementale de Vérifications), va rejoindre l'audit, et sera remplacée par Mme DELAME Nathalie (responsable du CSP/SFACT). À la même date, M. RABERGEAU François rejoindra en soutien provisoirement (2 mois et + si besoin) le PRS (Pôle de recouvrement Spécialisé).

Enfin, nous avons appris que la fusion CSP-SFACT sera la prochaine étape. À suivre ...

Vos élus FO DGFIP 86 en CTL : Amélie BARDET et Damien PATRAC



**TOUS
EN GRÈVE**

LE 19 MARS